



Le Maire

Mairie de Chaumes en Brie

**SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017
EN MAIRIE - Salle du conseil à 20H00
Articles L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T.**

L'Ordre du jour de la séance est fixé de la manière suivante :

1. Budget ville – Décision modificative n°3.

Fait à Chaumes-en-Brie, le 13 novembre 2017.

Le Maire

Jean-Paul GUYONNAUD